

Département  
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

**N° 90/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

**Objet de la délibération :**

Convention de mise à disposition de personnel CCLL à l'Office de Tourisme Destination Loue Lison pour la Comptabilité/RH

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 10
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 17
- Votants : 76

**Résultat du vote**

- Pour :
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit,

Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration**

**Excusé(e)**

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour assurer la comptabilité et les Ressources Humaines de l'Office de Tourisme Destination Loue Lison, il est proposé de mettre à disposition Mme Valérie NICOLET, adjoint administratif, à raison de sept heures par semaine.

Concrètement, la CCLL rémunérera Mme Nicolet et sollicitera le remboursement à l'Office de Tourisme Destination Loue Lison, pour son temps de mise à disposition.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à signer avec le Président de l'Office de Tourisme Destination Loue Lison, une convention de mise à disposition pour une durée d'un an renouvelable à raison de sept heures par semaine ajustable au temps de travail effectivement réalisé.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le conseil :

- ▶ Autorise la mise à disposition de Mme Nicolet Valérie à l'Office de Tourisme Destination Loue Lison pour assurer la comptabilité et les ressources humaines sous la responsabilité de la Directrice de l'Office de Tourisme à raison de 7 heures par semaine ajustable au temps de travail effectivement réalisé,
- ▶ Autorise le Président de la CCLL à signer avec le Président de l'Office de Tourisme Destination Loue Lison une convention en ce sens,
- ▶ Autorise le Président à solliciter le remboursement de la rémunération de Mme Nicolet pour la durée de cette mise à disposition à l'Office de Tourisme

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes

Loue Lison

7, rue Edouard Bastide

25290 ORNANS

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 JUIL. 2018



Contrôle de légalité